



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/enfance-famille-jeunesse/500-suppressions-de-postes-la-pjj-la-justice-des-mineures-plus-que-jamais>

500 suppressions de postes à la PJJ : la justice des mineur.e.s, plus que jamais en danger

📅 Publié le 4 septembre 2024

👤 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Les principales fédérations d'associations de protection de l'enfance, l'Uniopss, Citoyens & Justice, la FN3S et la CNAPE, s'inquiètent de la récente annonce du non renouvellement de 500 postes socio-éducatifs au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJ). Cette décision, dictée par des coupes budgétaires, est d'autant plus alarmante que la politique de la protection de l'enfance est en crise depuis plusieurs années.

Cette mesure s'est traduite par le non renouvellement le 31 août 2024, de 500 contrats d'éducateurs, de psychologues et d'assistants sociaux, professionnel.le.s engagé.e.s dans l'accompagnement au quotidien des jeunes en difficulté. Cette décision fragilise profondément un édifice public, déjà sous forte pression pour répondre aux besoins grandissants du secteur, et ne sera pas sans conséquence.

Cette décision nous inquiète en premier lieu pour les enfants et leurs parents qui vont se retrouver sans solution d'accompagnement, alors même que des centaines de familles sont encore dans l'attente d'une mesure éducative.

Une justice des mineurs ambitieuse et transformatrice requiert des éducatrices et des éducateurs formé.e.s et disponibles pour assurer la réinsertion des jeunes. Ces suppressions de postes mettent en danger cet accompagnement et, par conséquent, la mission sociale, éducative et judiciaire au cœur même de l'action de la PJ.

Le secteur associatif de son côté accompagne beaucoup de ces jeunes dans ses établissements et services judiciaires en lien étroit avec la PJ. Nous avons besoin de pouvoir compter et travailler en complémentarité avec un secteur public fort et présent, et nous sommes inquiets sur le fait que demain les éducateurs et éducatrices des associations pourraient être remercié.e.s.

Face à cette situation, nous appelons le ministère de la Justice à assurer les moyens humains nécessaires pour répondre aux besoins croissants des jeunes les plus vulnérables, qu'ils soient pris en charge au civil comme au pénal, par le secteur public ou par le secteur associatif.

CONTACT PRESSE

Zoe Bouvet - z.bouvet@cnape.fr - 06 67 27 27 77

Communiqué de presse du 03/09/2024

Numéro de fiche
112.29 Ko